

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à la salle municipale de Lac-du-Cerf, au 15, rue Émard, le **lundi 29 août 2011, à 19 heures**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum :

La mairesse Pauline Ouimet
Les conseillers: Michel St-Louis, Hugo Bondu, Bernard St-Louis
Jacques de Foy, Raymond Brazeau et Robert Nault

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale est aussi présente.

Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 05.

242-08-2011

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis
appuyé par le conseiller Jacques de Foy
et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
ORDRE DU JOUR
29 AOÛT 2011 - 19 HEURES**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX):
 - 3.1 Séance ordinaire du 11 juillet 2011
 - 3.2 Ouverture des soumissions pour les travaux de forage et dynamitage 2011 – 18 août 2011
 - 3.3 Ouverture des soumissions pour la fourniture de gravier concassé MG-20 b – 18 août 2011
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Rapport budgétaire, bilan et transferts de fonds au 31 juillet 2011
 - 4.2 Registre des comptes à payer au 31 juillet 2011
 - 4.3 Registre des comptes à payer au 29 août 2011
 - 4.4 Registre des salaires du 03/07/2011 au 30/07/2011
 - 4.5 Rapport de la secrétaire-trésorière - Délégation de compétence
 - 4.6 Sondage internet
 - 4.7 Étude structure de l'église (Fonds des municipalités dévitalisées)
 - 4.8 Rencontre avec le Député de Labelle, Monsieur Sylvain Pagé, le mardi 13 décembre 2011 – 16 h 30
 - 4.9 Archives Lanaudière – Programme de formation et de perfectionnement – Comment atteindre vos objectifs en matière de gestion documentaire

- 4.10 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides – Avis de convocation à l'AGA – 2 septembre 2011
 - 4.11 Lettre de citoyens – Demande d'accès sur le terrain de la municipalité entre le quai public et la propriété située au 12, chemin du Quai
 - 4.12 La Griffes d'Alpha – cours informatiques
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 5.1 Association des Pompiers Notre-Dame-de-Pontmain/Lac-du-Cerf – Demande de contribution pour le tournoi de balle molle annuel
 - 5.2 Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain – Fin à l'entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services établie entre la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain et la Municipalité de Lac-du-Cerf
 - 5.3 MRC d'Antoine-Labelle – Rapport annuel 2010 du SCRSI
 - 5.4 Factures – Entente incendie Notre-Dame-de-Pontmain/Lac-du-Cerf
6. TRANSPORT
- 6.1 Résolution déterminant les priorités où seront effectués les travaux de 18 000\$ pour l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
 - 6.2 Dossier chemin des Pins
 - 6.3 Mesure d'imposition de droits aux exploitants de carrières et sablières -Indexation des montants applicables pour l'exercice financier 2012
 - 6.4 Demande de déneigement de chemin privé pour les propriétés situées au 16, 18, 20 et 22, chemin Ouimet
 - 6.5 Soumissions travaux de forage et de dynamitage 2011
 - 6.6 Soumissions pour la fourniture de gravier concassé MG-20b
 - 6.7 Réserve de sable tamisé AB-10 pour l'hiver 2011-2012
7. HYGIÈNE DU MILIEU
- 7.1 Informations du représentant à la RIDL
8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
- 8.1 Débris de démolition – domaine public (chemin Réserve Boismenu)
 - 8.2 Rediffusion Web – Les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme
 - 8.3 Lettre de Monsieur Philippe Lacroix, étudiant en environnement
9. LOISIRS
- 9.1 MRNF – Autorisation pour l'aménagement de quais flottants
 - 9.2 MDDEP – Autorisation pour l'installation de quais flottants
 - 9.3 MPO – Énoncés opérationnels sur la construction de quais flottants
 - 9.4 Soumissions P01-2011 – Fourniture de quais flottants avec rampes (garde-corps)
 - 9.5 Quai public – table à pique-nique
 - 9.6 Lettre d'un citoyen : Manque de civisme visiteurs Lac du Cerf
 - 9.7 Lettre d'un citoyen : Quai installé pour accès au lac du Cerf sur le chemin Léonard
 - 9.8 Entretien de la patinoire
 - 9.9 Entretien des pistes de ski de fond et raquette
 - 9.10 CLD – convention pacte rural

- 10. CULTURE
 - 10.1
- 11. LACS ET ENVIRONNEMENT
 - 11.1 Forum du Regroupement des associations pour la protection des lacs et cours d'eau des Hautes-Laurentides (RAP-HL) – 20 août 2011
 - 11.2 Soumission machine à pression pour le lavage des embarcations
- 12. AVIS DE MOTION
- 13. RÈGLEMENTS
- 14. VARIA
- 15. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

243-08-2011

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2011

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

244-08-2011

Adoption du procès-verbal de l'ouverture des soumissions publiques pour les travaux de forage et de dynamitage 2011 – 18 août 2011

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'ouverture des soumissions publiques pour les travaux de forage et de dynamitage 2011 en date du 18 août 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

245-08-2011

Adoption du procès-verbal de l'ouverture des soumissions par invitation pour la fourniture de gravier MG-20 b – 18 août 2011

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'ouverture des soumissions par invitation pour la fourniture de gravier MG-20 b en date du 18 août 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

246-08-2011

Rapport budgétaire, bilan et transferts de fonds au 31 juillet 2011

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis
appuyé par le conseiller Hugo Bondu
et résolu d'accepter pour dépôt le rapport budgétaire, le bilan et les transferts
de fonds au 31 juillet 2011.

2011/08/17 14:27:18		MUNICIPALITE DE LAC-DU-CERF				N° Page 1	
		Rapport des modifications				Année 2011	
Résolution	Note	Péri	Prise d'effet	N° de compte	Débit	Crédit Budget cour.	Budget rev.
2011-07-31	TRANSFERTS DE FONDS	7	2011/07/31	02-130-00-151	50	385	435
				02-701-50-151		200	17 353
				02-701-20-151	150	285	435
				02-220-00-426	2 000	1 085	3 085
				03-922-00-725		2 000	6 880
				02-220-00-451	160		160
				02-220-00-442		160	2 000
				02-320-00-451	160		160
				02-320-00-455		160	1 500
				02-451-10-952	200	3 036	3 236
				02-412-00-454		200	500
				02-610-00-332	35		100
				02-610-00-331		35	600
				02-701-30-522	110		650
				02-701-30-523		110	350
				02-701-50-141	800		2 028
				02-320-00-141		800	28 705
				02-701-50-311	500		500
				02-701-50-411		585	1 000
				02-701-50-332	85		50
				02-701-80-411			
				02-701-50-499	5 000		5 000
				02-470-00-161		5 000	10 742
				02-701-50-636	100		200
				02-701-50-640		100	1 400
				02-702-30-522	25		300
				02-702-30-640		25	300

2011/08/17 14:18:06		MUNICIPALITE DE LAC-DU-CERF				N° Page 1	
		Rapport des modifications				Année 2011	
Résolution	Note	Péri	Prise d'effet	N° de compte	Débit	Crédit Budget cour.	Budget rev.
20110731	TRANSFERTS DE FONDS	7	2011/07/31	01-381-47-010		1 000	-1 000
				02-701-50-530	1 000		1 000

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

247-08-2011

Registre des comptes à payer 31 juillet 2011

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau
appuyé par le conseiller Jacques de Foy
et résolu d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 31 JUILLET 2011			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
CPA1100006			(2 409,04 \$)
M1100360	À	M1100396	30 152,79 \$
C1100397	À	C1100416	12 781,11 \$
TOTAL			40 524,86 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 29 août 2011

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

248-08-2011

Registre des comptes à payer au 29 août 2011

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 29 AOÛT 2011			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
M1100417	À	I1100447	9 361,14 \$
TOTAL			9 361,14 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 29 août 2011

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

249-08-2011

Registre des salaires pour la période du 3 au 30 juillet 2011

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu d'approuver le paiement des registres des chèques salaires pour la période du 3 au 30 juillet 2011, se totalisant 32 473,39\$. Chèques numéro : D1100219 à D1100270.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 29 août 2011

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale

250-08-2011

Rapport de la secrétaire-trésorière et directrice générale - délégation de compétence

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par le conseiller Robert Nault et résolu d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la secrétaire-trésorière et directrice générale :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES BONS DE COMMANDE			
DU 1ER AU 31 JUILLET 2011			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
ENB1100067			1 406,52 \$
ENB1100079			611,54 \$
ENB1100081	À	ENB1100095	3 407,67 \$
TOTAL			5 425,73 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 29 août 2011

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale

251-08-2011

SONDAGE INTERNET HAUTE VITESSE

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu de publier sur le site Web de la Municipalité et de faire parvenir par média poste aux résidants de Lac-du-Cerf un sondage pour évaluer l'accessibilité des services d'Internet haute vitesse dans la municipalité et les attentes des citoyens en cette matière. Tous les particuliers, organismes et entreprises sont invités à répondre au présent sondage.

De plus, le Conseil municipal invite toute la population à faire connaître ce sondage, et ce, dans le but de joindre le plus de gens possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

252-08-2011

Expertise du bâtiment et du terrain de l'église par une firme d'ingénieur en bâtiment dans le cadre du Programme d'aide aux municipalités dévitalisées

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Robert Nault et résolu que conformément à la Politique de gestion contractuelle, la Municipalité de Lac-du-Cerf sollicite une demande verbale de prix auprès de firmes d'ingénieurs en bâtiment pour effectuer une expertise du bâtiment et du terrain de l'église de Lac-du-Cerf situé au 15, chemin de l'Église à Lac-du-Cerf.

Ce rapport d'expertise écrit devra comprendre l'évaluation de l'état des systèmes et composantes visibles et accessibles du bâtiment et du terrain suivante ainsi que leur durée de vie résiduelle:

- Terrain (nature du sol - alimentation d'eau potable – système septique des eaux usées ...)
- Composantes structurales
- Extérieur du bâtiment
- Toiture
- Plomberie
- Électricité
- Chauffage
- Intérieur du bâtiment
- Isolation
- Ventilation naturelle et mécanique
- Sécurité des personnes

Cette expertise vise à identifier les défauts majeurs qui diminuent l'usage, la jouissance ou la valeur d'un bâtiment ou qui présentent un risque à la sécurité des occupants ainsi que les investissements nécessaires à court et moyen terme pour les maintenir en état. Elle vise aussi à constater l'état des éléments au moment de l'inspection.

Suite aux prix obtenus, le contrat sera accordé à la condition que la Municipalité de Lac-du-Cerf obtienne du Programme d'aide aux municipalités dévitalisées une aide financière à 90% de la somme totale et que le 10% soit déboursé en parts égales entre la Municipalité de Lac-du-Cerf et l'Évêché de Mont-Laurier.

Il est de plus résolu d'autoriser la mairesse Pauline Ouimet, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf, tous les documents inhérents à la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux municipalités dévitalisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

Rencontre avec le Député de Labelle, Monsieur Sylvain Pagé, le mardi 13 décembre 2011 – 16 h 30

S'il n'y a pas de changement, le Député de Labelle, Monsieur Sylvain Pagé, rencontrera le conseil municipal, le mardi 13 décembre 2011 à 16 h 30, à l'Hôtel de Ville de Lac-du-Cerf et il rencontrera la population au Centre communautaire, 15, rue Émard, à 19 h 30.

253-08-2011

Archives Lanaudière – Programme de formation et de perfectionnement – Comment atteindre vos objectifs en matière de gestion documentaire

ATTENDU QU' Archives Lanaudière présente une offre de service pour un programme de formation et de perfectionnement : Comment atteindre vos objectifs en matière de gestion documentaire au coût de 1000 \$;

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu de refuser la présente offre trouvant les coûts trop élevés et de s'informer auprès d'autres archivistes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides – Avis de convocation à l'AGA – 2 septembre 2011

Personne n'assistera à cette assemblée générale annuelle.

254-08-2011

Demande d'accès sur le terrain de la municipalité entre le quai public et la propriété située au 12, chemin du Quai

CONSIDÉRANT que madame Denise Bourque et Monsieur Denis Gagnon souhaitent avoir un accès sur le terrain de la municipalité, situé entre le quai public et la propriété située au 12, chemin du Quai pour y planter une tige ou un poteau afin d' y laisser une embarcation barrée;

CONSIDÉRANT que ces propriétaires font cette demande pour les raisons suivantes :

- Ils habitent la seule île sans accès « en propriété» en bordure du lac ;
- Ils sont en quelque sorte enclavés;
- Ils veulent une sécurité d'accès au lac pour l'avenir.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Robert Nault et résolu d'accepter la demande de madame Denise Bourque et Monsieur Denis Gagnon. Toutefois, la Municipalité de Lac-du-Cerf se dégage de toute responsabilité et les propriétaires devront détenir une assurance responsabilité civile et une assurance pour leur embarcation.

Il est de plus résolu que la Municipalité de Lac-du-Cerf puisse mettre fin en tout temps à cette autorisation en faisant parvenir un préavis de 90 jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

255-08-2011

Cours informatiques «La Griffe d'Alpha»

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière et directrice générale à faire parvenir les demandes d'inscription reçues à la Griffe d'Alpha.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

SÉCURITÉ PUBLIQUE

256-08-2011

Association des Pompiers de Notre-Dame-de-Pontmain/Lac-du-Cerf – Demande de contribution pour le tournoi de balle molle annuel

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu d'accorder une contribution de 100,00\$ à l'Association des Pompiers de Notre-Dame-de-Pontmain et Lac-du-Cerf pour leur tournoi de balle molle annuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 29 août 2011

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

257-08-2011

Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain – Fin à l'entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services établie entre la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain et la Municipalité de Lac-du-Cerf

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu d'aviser la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain de ce qui suit :

- La Municipalité de Lac-du-Cerf accuse réception de votre résolution numéro 11-07-5294, adoptée en séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, le 21 juillet 2011, à compter de 16 h 30 et nous avisant que vous mettez fin à l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services établie entre la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain et la Municipalité de Lac-du-Cerf, et que cette cessation soit effective 3 mois après l'adoption de la présente résolution.
- Quant à la cessation trois (3) mois après l'adoption de votre résolution, cela ne respecte pas l'entente et vous vous devez d'honorer votre engagement jusqu'au 31 mars 2012, car l'article 13 stipule ce qui suit :

DURÉE ET RENOUVELLEMENT

Article 13 : La présente entente couvre la période du 1er avril au 31 mars 2009 et par la suite, elle se renouvellera tacitement, à moins que l'une des municipalités n'avise par courrier recommandé ou certifié l'autre municipalité de son intention d'y mettre fin. Cet avis devra être donné au moins 3 mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement de la présente entente.

- En ce qui concerne votre offre à la Municipalité de Lac-du-Cerf, de nous offrir le service incendie moyennant une quote-part établie par la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, le Conseil municipal de Lac-du-Cerf demande de lui faire connaître votre étude et vos coûts.
- En ce qui a trait à la résolution numéro 236-07-2011 de la Municipalité de Lac-du-Cerf refusant de payer les dépenses encourues pour le Congrès de ACSIQ 2011 du directeur en incendie, le Conseil municipal maintient sa position de ne pas payer.

Il est de plus résolu que la Municipalité de Lac-du-Cerf entreprenne des démarches avec les municipalités environnantes relativement à la signature d'une entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

258-08-2011

MRC d'Antoine-Labelle – Rapport annuel 2010 du SCRSI

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis
appuyé par le conseiller Jacques de Foy
et résolu d'accepter pour dépôt le document de travail sur le rapport annuel
du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

259-08-2011

Facture – Entente incendie Notre-Dame-de-Pontmain et Lac-du-Cerf

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf a reçu un document de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain nous avisant que la
facture numéro 20262842 de Reliance Protectron au montant
de 78,10\$ a été retirée du montant total de notre
réclamation, puisque le Conseil municipal n'a pas donné suite
à la résolution numéro 11-07-5294;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de Lac-du-Cerf a donné suite à la
résolution numéro 11-07-5294 par la résolution numéro 257-
08-2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Nault
appuyé par le conseiller Raymond Brazeau
et résolu de demander à la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain
d'acquitter la facture d'une somme de 78,10\$ puisqu'il s'agit d'une dépense
d'entretien, donc d'une dépense de fonctionnement conformément à l'article 5
de l'entente qui stipule:

Article 5 :

...
*Les dépenses de fonctionnement et d'administration du service de
protection contre l'incendie seront réparties également entre les
municipalités participantes.*

*Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment les
salaires, les cotisations de l'employeur, les assurances, le chauffage,
l'électricité, l'entretien et les réparations.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

TRANSPORT

260-08-2011

**Résolution déterminant les priorités où seront effectués les travaux
de 18 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du
réseau routier municipal 2011-2012**

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu
appuyé par le conseiller Bernard St-Louis
et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inspecteur municipal à entreprendre les
travaux d'amélioration du réseau routier municipal 2011-2012, pour un
montant de 18 000 \$ sur le chemin Domaine-des-Deux-Lacs pour le
rechargement en concassé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 29 août 2011.

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

261-08-2011

Dossier chemin des Pins

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution numéro 200-06-2011, le Conseil municipal de Lac-du-Cerf a accepté la contre-offre déposée par M^e Mathieu Decelles, avocat de madame Johanne Léonard, en date du 11 mai 2011 voulant que madame Johanne Léonard vende à la Municipalité de Lac-du-Cerf une partie de son terrain, soit du chemin des Pins actuel jusqu'au chemin remplaçant inclusivement, identifié comme 35B-1 et le tout comme démontré en jaune à l'Annexe A, pour un montant de 0,75\$ le pied carré;

CONSIDÉRANT que dans la lettre de M^e Mathieu Decelles il est mentionné qu'en cas d'acceptation, demande est faite de transmettre le nombre de pieds carrés ou de mètres carrés que représente la partie du terrain à être acheté et que suivant cette information, ils transmettront celle-ci à madame Johanne Léonard qui décidera ou non de faire vérifier cette mesure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu de demander à l'arpenteur-géomètre, Monsieur Denis Robidoux, de procéder à la description technique de la partie à être vendue, comme montré au plan ci-annexé. Le mandat comprend :

- Analyse des titres de propriété
- Calculs
- Mise en plan
- Rédaction de la description technique
- Copies

L'arpenteur géomètre, Monsieur Denis Robidoux, devra tenir compte lors de la facturation de ses honoraires du prix soumis au point # 2 dans son offre de services en date du 16 novembre 2010 pour les sections mentionnées à l'époque tout en ajoutant ses honoraires pour les nouvelles parcelles non mentionnées à cette date.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 29 août 2011

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Mesure d'imposition de droits aux exploitants de carrières et de sablières Indexation des montants applicables pour l'exercice financier 2012

En vertu des articles 78.3 et 78.4 de la Loi sur les compétences municipales (LCM), les montants applicables pour le calcul du droit municipal payable par l'exploitant d'une carrière ou d'une sablière doivent être indexés à chaque exercice financier.

Ainsi, pour l'exercice financier de 2012, le taux d'augmentation qui sert à l'établissement du montant applicable est de 2,352 %. Pour cet exercice, le montant applicable est donc de 0,53 \$ par tonne métrique et de 1,01 \$ par mètre cube, sauf dans le cas de la pierre de taille où le montant est de 1,43 \$ par mètre cube.

262-08-2011

Demandes de déneigement de chemins sur propriétés privées – chemin privé Ouimet

Monsieur Hugo Bondu, conseiller au poste 2, se retire des délibérations, car il mentionne avoir un intérêt dans la question puisque son beau-père et sa belle-mère demeurent sur ce chemin. Il est 19 h 50.

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu d'accepter les demandes de déneigement de chemins sur propriétés privées présentées par :

- Roger Hébert – 16, chemin Ouimet
- Micheline Morin – 18, chemin Ouimet
- Réjean Dubois – 20, chemin Ouimet
- Susan Walsh – 22, chemin Ouimet

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Hugo Bondu, conseiller au poste 2 reprend part aux délibérations à 19 h 51.

263-08-2011

Soumissions travaux de forage et dynamitage 2011

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf a demandé des soumissions publiques sur le site SÉAO et dans le journal local Le Courant des Hautes-Laurentides pour des travaux de forage et de dynamitage 2011;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf a reçu trois soumissions, à savoir :

Les Constructions de l'Amiante inc.

CHEMINS	Nombre de mètres linéaires	Prix au mètre linéaire	PRIX	TPS	TVQ	Prix total
CERF - section 1 (détail à la page 19)	110	220.00\$	24 200.00\$	1 210.00\$	2 159.85\$	27 569.85\$
CERF - section 2 (détail à la page 19)	110	295.00\$	32 450.00\$	1 622.50\$	2 896.16\$	36 968.66\$
DUMOUCHEL section 1 (détail à la page 19)	176	700.00\$	123 200.00\$	6 160.00\$	10 995.60\$	140 355.60\$
TOTAL	396		179 850.00\$	8 992.50\$	16 051.61\$	204 894.11\$

9088-9569 Québec inc.

CHEMINS	Nombre de mètres linéaires	Prix au mètre linéaire	PRIX	TPS	TVQ	Prix total
CERF - section 1 (détail à la page 19)	110	247.31\$	27 204.10\$	1 360.21\$	2 427.97\$	30 992.28\$
CERF - section 2 (détail à la page 19)	110	247.31\$	27 204.10\$	1 360.21\$	2 427.97\$	30 992.28\$
DUMOUCHEL section 1 (détail à la page 19)	176	247.31\$	43 526.56\$	2 176.33\$	3 884.75\$	49 587.64\$
TOTAL	396		97 934.76\$	4 896.75\$	8 740.69\$	111 572.20\$

Gaétan Lacelle Excavation inc.

CHEMINS	Nombre de mètres linéaires	Prix au mètre linéaire	PRIX	TPS	TVQ	Prix total
CERF - section 1 (détail à la page 19)	110	154.55\$	17 000.50\$	850.03\$	1 517.29\$	19 367.82\$
CERF - section 2 (détail à la page 19)	110	176.36\$	19 399.60\$	969.98\$	1 731.41\$	22 100.99\$
DUMOUCHEL section 1 (détail à la page 19)	176	238.64\$	42 000.64\$	2 100.03\$	3 748.56\$	47 849.23\$
TOTAL	396		78 400.74\$	3 920.04\$	6 997.26\$	89 318.04\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu que la Municipalité de Lac-du-Cerf adjuge le contrat de forage et dynamitage 2011 au plus bas soumissionnaire soit : Gaétan Lacelle Excavation inc. au montant de 89 318,04\$ et que l'entrepreneur s'engage à respecter les clauses décrites et énumérées aux cahiers des charges et devis de l'appel d'offres de la Municipalité de Lac-du-Cerf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 29 août 2011

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

264-08-2011

Soumissions pour la fourniture de gravier concassé MG-20 b

Monsieur Michel St-Louis, conseiller au poste 1, se retire des délibérations, car il mentionne avoir un intérêt dans la question, puisque la carrière et sablière sollicitée par un des entrepreneurs lui appartient. Il est 19 h 55.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf a demandé des soumissions par invitation auprès de six entrepreneurs pour la fourniture de gravier concassé MG-20 b;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf a reçu deux soumissions, à savoir :

Asphalte Jean-Louis Campeau inc.

Quantité	Prix à la tonne métrique	Total
3 500 t.m.	5.40 t.m.	18,900.00
TPS 5 %		945.00
TVQ 8,5 %		1,686.83
TOTAL		21,531.83
Distance en km du lieu d'entreposage du gravier concassé MG-20 b au garage municipal situé au 214, rue Principale, Lac-du-Cerf.		38 km

Atelier d'outillage 51 inc.

Quantité	Prix à la tonne métrique	Total
3 500 t.m.	7.40\$ t.m.	25 900.00\$
TPS 5 %		1 295.00\$
TVQ 8,5 %		2 311.58\$
TOTAL		29 506.58\$
Distance en km du lieu d'entreposage du gravier concassé MG-20 b au garage municipal situé au 214, rue Principale, Lac-du-Cerf.		7.5 km

Est jointe à la présente offre une lettre d'Outillage 51 inc. nous informant que son prix de 7.40\$ la tonne métrique est conditionnel à ce qu'il ait l'exclusivité du transport du matériel sur les chemins et les rues de notre municipalité.

CONSIDÉRANT que les deux soumissions reçues ne sont pas conformes à l'appel d'offres, à savoir :

Asphalte Jean-Louis Campeau inc.

Les documents requis à l'appel d'offres sont manquants.

Atelier d'outillage 51 inc.

Les documents joints à l'appel d'offres, certains ne sont pas conformes et la clause d'exclusivité de transport ne rencontre pas les exigences décrites à l'appel d'offres de la Municipalité de Lac-du-Cerf.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu que la Municipalité de Lac-du-Cerf rejette les soumissions reçues puisqu'elles ne sont pas conformes à l'appel d'offres demandé et de retourner en appel d'offres en la modifiant en ajoutant : le chargement, le transport, le nivelage, le compactage et la signalisation routière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

265-08-2011

Appel d'offres, par invitation, pour la fourniture, le chargement, le pesage, le transport, le nivelage, le compactage de 3 500 tonnes métriques de gravier concassé MG-20 b sur une section du chemin Lac-Mallonne entre le kilométrage 2,8 et 4,3 ainsi que la signalisation routière lors des travaux

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu que la Municipalité de Lac-du-Cerf demande des soumissions, par invitation, pour la fourniture, le chargement, le pesage, le transport, le nivelage, le compactage de 3 500 tonnes métriques de gravier concassé MG-20 b sur une section du chemin Lac-Mallonne entre le kilométrage 2,8 et 4,3 ainsi que la signalisation routière lors des travaux auprès de neuf entrepreneurs, se lisant comme suit :

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

SOUSSION GRAVIER CONCASSÉ MG-20 b

PROJET : Fourniture, chargement, pesage, transport, nivelage, compactage de 3 500 tonnes métriques de gravier concassé MG-20 b sur une section du chemin Lac-Mallonne entre le kilométrage 2,8 et 4,3 ainsi que la signalisation routière lors des travaux.

La Municipalité de Lac-du-Cerf demande des soumissions, par invitation, pour la fourniture, le chargement, le pesage, le transport, le nivelage, le compactage de 3 500 tonnes métriques de gravier concassé MG-20 b sur une section du chemin Lac-Mallonne entre le kilométrage 2,8 et 4,3 ainsi que la signalisation routière lors des travaux.

Le soumissionnaire devra fournir la main-d'œuvre, l'équipement et la machinerie nécessaires pour l'accomplissement desdits travaux.

RÉCEPTION ET OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Des soumissions scellées et portant mention «SOUMISSION GRAVIER CONCASSÉ MG-20 b», adressées au bureau de la municipalité, 19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S0, seront reçues le ou avant le lundi 19 septembre 2011, à 14 h.

Elles seront ouvertes publiquement le 19 septembre 2011, à 14 h 05, au bureau municipal de la municipalité de Lac-du-Cerf, 19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf. Les jours et heures d'ouverture du bureau municipal sont: du lundi au vendredi, de 13 h à 16 h, à l'exception des jours fériés.

FORMULAIRES DE LA MUNICIPALITÉ

Seules les soumissions complétées sur les documents fournis sur support papier par la Municipalité de Lac-du-Cerf seront considérées lors de l'analyse finale.

DÉPÔT

Toute soumission doit être accompagnée d'un dépôt ayant pour but de garantir la signature par l'adjudicataire d'un engagement en vertu duquel il accepte d'exécuter les travaux prévus conformément aux conditions stipulées dans les documents faisant partie de la demande de soumission à défaut de quoi la soumission sera rejetée.

Ce dépôt est constitué d'un chèque visé par une banque à charte du Canada ou une Caisse Populaire payable à la Municipalité de LAC-DU-CERF et représentant un montant équivalent à 10% du montant total de sa soumission, incluant les taxes, et ce, à titre de caution de soumission.

Les dépôts de garantie seront retournés à tous les soumissionnaires sauf l'adjudicataire, dès que le Conseil aura accepté une des soumissions ou les aura rejetées. La Municipalité de LAC-DU-CERF gardera le chèque de dépôt de l'adjudicataire à titre de garantie d'exécution du contrat.

CONDITIONS

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le cahier de charge.

La Municipalité de Lac-du-Cerf ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à payer aucun dédommagement dans un tel cas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Michel St-Louis, conseiller au poste 1, reprend part aux délibérations à 19 h 57.

266-08-2011

Demandes verbales de prix - sable tamisé AB-10 pour l'hiver 2011-2012

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu que conformément à la Politique de gestion contractuelle, la Municipalité de Lac-du-Cerf sollicite, auprès d'entrepreneurs, des demandes verbales de prix pour la fourniture, le tamisage, le transport, la granulométrie, le mixage et la mise en réserve de 1 200 tonnes métriques de sable tamisé AB-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

HYGIÈNE DU MILIEU

Info du représentant à la RIDL

Aucune information.

Madame Pauline Ouimet, mairesse, ajoute que la dernière séance du conseil des maires s'est tenue à la Régie et que c'était intéressant de visiter le site. Elle invite les citoyens, s'il y a une journée porte ouverte, d'aller visiter les lieux.

267-08-2011

Demande à la RIDL que les transporteurs respectent le code de la sécurité routière

CONSIDÉRANT que des citoyens soulèvent que les transporteurs de la RIDL dépassent les limites de vitesse et omettent, à certains endroits, de faire leurs arrêts obligatoires;

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu que la Municipalité de Lac-du-Cerf demande à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre d'aviser les transporteurs de respecter le code de la sécurité routière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

268-08-2011

Débris de démolition sur le domaine public de l'État

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu que la Municipalité de Lac-du-Cerf avise le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune ainsi que la Municipalité de Kiamika que des débris de démolition ont été jetés sur le domaine public de l'État situé sur le territoire de la municipalité de Kiamika dans le secteur 31J06-0101 et que demande soit faite que les débris soient ramassés afin d'éviter un dépotoir à ciel ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

269-08-2011

Rediffusion Web – Les dérogations mineures aux règlements d’urbanisme

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu d’inscrire l’inspecteur en bâtiment et environnement à la rediffusion Web – Les dérogations mineures aux règlements d’urbanisme au montant de 22.79\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 29 août 2011

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

270-08-2011

Lettre de monsieur Philippe Lacroix, étudiant en environnement

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Philippe Lacroix, étudiant, engagé dans le cadre de la caractérisation des bandes riveraines;

CONSIDÉRANT les éloges de la directrice générale sur le travail effectué par monsieur Philippe Lacroix et ses recommandations afin que le projet revienne l’an prochain ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Hugo Bondu que le Conseil municipal regarde lors du budget la possibilité de continuer le travail commencé dans le cadre de la caractérisation des bandes riveraines et de faire parvenir une lettre de recommandation à monsieur Philippe Lacroix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

LOISIRS

MRNF – Autorisation pour l’aménagement de quais flottants

Lettre de madame Louise Nadon du ministère des Ressources naturelles et de la Faune en date du 25 juillet 2011 relativement à notre demande d'autorisation pour l'aménagement d'un quai flottant au parc de la Biche, dans le lac du Cerf, municipalité de Lac du Cerf (rang 10, partie du lot 56 du canton de Dudley).

Elle nous informe qu'elle a bien reçu, le 14 juillet 2011, la demande d'autorisation concernant votre projet pour l'aménagement d'un quai flottant du parc de la Biche. Les activités d'installation d'un quai dans l'habitat du poisson sont soustraites à l'application de l'article 128.6 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1), tant que ces activités seront faites conformément aux normes ou aux conditions d'intervention prévues à l'article 31 du Règlement sur les habitats fauniques soit:

« 31. Dans un habitat du poisson, une personne ne peut construire ou installer un quai ou un abri à bateau qu'à la condition qu'il soit flottant, roulant ou sur pilotis. »

CERTIFICAT D'AUTORISATION DU MDDEP – QUAIS FLOTTANTS PARC DE LA BICHE

Certificat d'autorisation de monsieur Pierre Robert, directeur régional de l'analyse de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides, en date du 5 août 2011 nous informant que suite à notre demande de certificat d'autorisation datée du 30 juin 2011, reçue le 14 juillet 2011 dûment complétée, il autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chap. Q-2), la titulaire ci-dessus mentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous:

Travaux dans la bande riveraine et le littoral d'un lac, comprenant l'installation de quais flottants sur une distance de 90 mètres dans le littoral du Grand lac du Cerf avec installation de passerelles d'accès dans la bande riveraine de chaque côté de la baie de Boue.

Le projet se situe sur les lots 55 et 56 ptie, rang 10, canton de Dudley, municipalité de Lac-du-Cerf, MRC d'Antoine-Labelle.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation:

Document intitulé «Demande de certificat d'autorisation pour des quais flottants du parc de la Biche à Lac-du-Cerf, signé le 30 juin 2011 par Mme Pauline Ouimet, mairesse, municipalité de Lac-du-Cerf, accompagné d'un document intitulé «Plan d'aménagement et de gestion - parc municipal la Biche réalisé pour la municipalité de Lac-du-Cerf, par la firme Adaptarégion inc. en septembre 2009.

MPO – Énoncés opérationnels sur la construction des quais flottants

Courriel en date du 10 août 2011 de madame Geneviève Bélanger, M.Sc. Biologiste de l'habitat 1Habitat Biologist, en réponse à notre demande faite à Simon Blais en juillet dernier, Pêches et Océans Canada (MPO) est responsable de la protection du poisson et de son habitat au Canada. En vertu de la Loi sur les pêches, il est interdit d'exploiter des ouvrages ou entreprises entraînant la détérioration, la destruction ou la perturbation (DDP) de l'habitat du poisson de façon significative, à moins que cette DDP n'ait été autorisée par le MPO au préalable.

Nous n'avons pas de normes ou de réglementations concernant les ouvrages, tels les quais flottants.

271-08-2011

Soumissions P01-2011 – Fourniture de quais flottants avec rampes (garde-corps)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf a demandé des soumissions, par invitation, à deux entrepreneurs pour la fourniture de quais flottants avec rampes (garde-corps);

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf a reçu deux soumissions, à savoir :

C. Meilleur et fils inc.

5 X 12	50 696,63\$ taxes incluses
6 X 12	54 114,38\$ taxes incluses

Quais navigables des Laurentides

5 x 12	76 528,98\$ taxes incluses
5 x 16	63 405,64\$ taxes incluses
5 x 20	63 206,72\$ taxes incluses
5 x 24	56 578,12\$ taxes incluses
6 x 12	77 417,60\$ taxes incluses
6 x 16	64 340,74\$ taxes incluses
6 x 20	64 150,02\$ taxes incluses
6 x 24	57 500,91\$ taxes incluses

CONSIDÉRANT que dans l'appel d'offres la Municipalité de Lac-du-Cerf se réservait le privilège d'adjuger qu'une partie du contrat, et ce, selon les sommes disponibles à son budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu que la Municipalité de Lac-du-Cerf adjuge qu'une partie du contrat au plus bas soumissionnaire, C. Meilleur et Fils inc., soit l'achat de 14 quais flottants et une passerelle, avec rampes (garde-corps), en cèdre blanc, 5 x 12, au prix unitaire de 1780,00 plus les taxes applicables, représentant un montant de 30 417,98\$ taxes incluses et que l'entrepreneur s'engage à respecter les clauses décrites et énumérées aux cahiers des charges et devis de l'appel d'offres de la Municipalité de Lac-du-Cerf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

c. c. Monsieur Gaétan Lefebvre, CLD – projet volet II

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 29 août 2011

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

272-08-2011

Quai public – table de pique-nique

CONSIDÉRANT qu’une demande a été faite à la municipalité qu’une table de pique-nique soit installée au quai public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu de refuser la présente demande pour éviter que les véhicules se stationnent sur le quai public et que des rassemblements se fassent au quai public qui doit servir pour la descente des embarcations. Des tables de pique-nique pourront être installées devant l’Hôtel de Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

Lettre d’un citoyen : Manque de civisme visiteurs Lac-du-Cerf

Dépôt du courriel de monsieur Robert Scantland en date du 24 juillet 2011 ayant pour objet : Manque de civisme – Visiteurs Lac-du-Cerf et concernant :

- Lavage des embarcations : plus de rigueur
- Manque de civisme de plaisanciers et vitesse excessive près de la rive
- Incidents déplorables parc de la Biche
- Congé de construction : déployer plus de ressources
- Sanctionner les délinquants.

273-08-2011

Lettre d’un citoyen – Quai installé pour accès au lac du Cerf sur le chemin Léonard

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 499, chemin Léonard au Lac-du-Cerf, Monsieur Nicolas Pentassuglia, écrit au Conseil municipal pour demander de réparer et/ou remplacer le quai qui avait été installé pour permettre l'accès au lac du Cerf pour les propriétaires des terrains avoisinants;

CONSIDÉRANT qu’un sentier, des escaliers et un quai avaient été aménagés par la municipalité pour permettre l'accès au lac, mais le quai n'est plus là et qu’il ne reste que l'escalier et le sentier qui n'est pas du tout entretenu;

CONSIDÉRANT que mention est faite qu’il faudrait que le sentier, l'escalier et le quai soient entretenus plus régulièrement afin de s'assurer du bon état des infrastructures et de permettre l'accès aux propriétaires tel qu'ils y ont droit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu que le Conseil municipal avise Monsieur Nicolas Pentassuglia que la Municipalité de Lac-du-Cerf va continuer de maintenir le sentier, mais ne reconstruira pas de quai.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

274-08-2011

Offre d'emploi – Préposé à l'entretien de la patinoire

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu d'afficher à l'interne, de publier sur le site internet, dans le bulletin municipal par média poste et sur Emploi-Québec une offre d'emploi demandant un préposé à l'entretien de la patinoire pour l'hiver 2011-2012 se lisant comme suit :

**OFFRE D'EMPLOI
PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE**

(Dans ce texte la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes)

La Municipalité de Lac-du-Cerf est à la recherche d'un préposé à l'entretien de la patinoire pour la saison 2011-2012.

NATURE DU POSTE

Saisonnier – Temps partiel
Emploi à temps irrégulier et selon les conditions climatiques - Horaire variable

Sous l'autorité du conseil municipal de Lac-du-Cerf, le préposé est responsable de l'entretien de la patinoire et à cette fin, planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la patinoire.

DESCRIPTION DES TÂCHES DU PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

- Préparer la surface du terrain;
- Arroser la patinoire;
- Déneiger la patinoire avec la souffleuse et le grattoir avant l'arrivée des utilisateurs et durant les heures d'ouverture (si nécessaire);
- Réparer les trous et les fissures dans la glace;
- Déneiger les cabanes des joueurs;
- Déneiger et sabler (si nécessaire) devant les portes d'entrée;
- Déneiger les bandes permettant à la machinerie d'entrer sur la patinoire;
- Assurer la sécurité des utilisateurs;
- Faire fonctionner le matériel d'entretien de la patinoire;
- Assurer le bon fonctionnement de l'équipement et de la machinerie, voir à leur entretien et à leur rangement;
- Assurer l'entretien ménager du centre civique et voir à se procurer les produits de nettoyage;
- Déverrouiller le centre civique avant l'arrivée des utilisateurs;
- Verrouiller le centre civique à la fermeture et voir à ce que toutes les portes soient bien verrouillées, que les lumières soient fermées, que le chauffage ne soit pas trop élevé et que les chasses d'eau des toilettes ne soient pas restées enclenchées;
- Ouvrir les lumières de la patinoire;
- Afficher l'horaire d'utilisation de la patinoire.

L'arrosage et le déneigement de la patinoire se feront en dehors des heures d'ouverture de façon à assurer la sécurité des utilisateurs.

Heures d'ouverture de la patinoire et du centre civique :

Dimanche au jeudi : De 12 h à 20 h
Vendredi et Samedi : De 12 h à 21 h

QUALIFICATIONS REQUISES

Avoir une connaissance de l'entretien d'une patinoire
Faire preuve d'une très grande disponibilité et d'une habileté certaine à communiquer avec le public
Être disponible 7 jours par semaine

RÉMUNÉRATION

Selon la convention collective en vigueur :

12,40\$ pour l'année 2011

12,65\$ pour l'année 2012

* À noter que la personne retenue aura une période de probation de six (6) mois à faire, avant d'obtenir le poste de préposé à l'entretien de la patinoire (art. 3.01 c) de la convention collective en vigueur).

DÉBUT DE L'EMPLOI

Disponible à compter du 4 décembre 2011.

COMMENT POSTULER

Faire parvenir un curriculum vitae complet, au plus tard le mercredi 28 septembre 2011, 14 h , à l'adresse suivante :

**Madame Jacinthe Valiquette
Municipalité de Lac-du-Cerf
«Préposé à l'entretien de la patinoire»
19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf, (Québec) J0W 1S0**

Seules les personnes, dont la candidature sera retenue, seront contactées.

Donné à Lac-du-Cerf, ce 31^e jour du mois d'août de l'an deux mille onze.

Jacinthe Valiquette
secrétaire-trésorière et directrice générale

c. c. Monsieur Antonio Grenier, représentant syndical.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

275-08-2011

Entretien des pistes de ski de fond et de raquette– Saison 2011-2012

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu que la Municipalité de Lac-du-Cerf offre à Monsieur Clément Boudrias un contrat à forfait pour l'entretien des pistes de ski de fond et de raquette pour la saison hivernale 2011-2012 pour un montant forfaitaire de 2 500,00\$ pour la saison. Advenant, que ce dernier refuse, il est résolu de faire parvenir un appel d'offres pour travail à forfait par média poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CLD – CONVENTION PACTE RURAL

Lettre en date du 4 août 2011, de monsieur Gaétan Lefebvre, chargé de projet Volet II, au CLD, nous transmettant la Politique nationale de la ruralité - Convention d'aide financière en vertu du Pacte rural et du Fonds de la ruralité : TITRE DU PROJET: Signalisation 2012

ENTRE:

Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle
Ci-après appelée le GESTIONNAIRE

ET

Association des citoyens de Chute-Saint-Philippe
Association du Lac des grandes baies
Municipalité de Nomingue
Municipalité de Lac-du-Cerf
Ci-après appelé le PROMOTEUR

LAC ET ENVIRONNEMENT

276-08-2011

Forum du Regroupement des associations pour la protection des lacs et cours d'eau des Hautes-Laurentides (RAP-HL) – 20 août 2011

CONSIDÉRANT le Regroupement des associations pour la protection des lacs et cours d'eau des Hautes-Laurentides nous a invités, par l'entremise de l'Association de protection du Petit et Grand Lac du Cerf, à participer à son Forum régional sur les lacs le 20 août 2011;

CONSIDÉRANT que le Regroupement sollicite une contribution de 50\$ aux municipalités afin que cet événement soit le plus complet possible;

CONSIDÉRANT que les coûts pour assister à ce Forum sont de 15\$ par personne (viennoiseries, breuvages et dîner inclus);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu que la Municipalité de Lac-du-Cerf fasse parvenir au RAP-HL une contribution de 50\$ pour leur Forum du 20 août 2011 et de rembourser les frais d'inscription de 15\$ au conseiller Hugo Bondu qui a assisté audit Forum ainsi que ses frais de déplacement sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 29 août 2011

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Soumission machine à pression pour le lavage des embarcations

Sujet reporté au budget 2012.

Période de questions

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

277-08-2011

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu
appuyé par le conseiller Robert Nault
et résolu de lever la séance à 21 h 09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

Pauline Ouimet
maïresse

Jacinthe Valiquette
secrétaire-trésorière et directrice générale

*Je, Pauline Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal -
équivalent à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens
-de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec..*

Pauline Ouimet
maïresse